

RAPPORT ANNUEL 2015 CP-CGE

Complément de Pension de la
Compagnie Générale des Eaux

Le rapport annuel se présente comme suit :

I. LE RAPPORT DE GESTION 2

Il analyse l'activité du régime, les évolutions constatées entre les derniers exercices et complète ou détaille les informations afférentes à certaines activités.

II. LES COMPTES ANNUELS 6

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait pouvant avoir une influence significative sur le jugement des destinataires et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

L'audit des comptes

En qualité de commissaires aux comptes de la CDC, les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers audits, effectuent des travaux d'examen limité des comptes du CP-CGE portant sur les comptes annuels ci-dessus mentionnés. A l'issue de leur intervention, ils émettent un rapport d'examen limité joint au présent document.

III. LEXIQUE 17



Présentation générale	3
Financement du fonds	3
Gestion administrative	4
Frais de gestion	5
Statistiques	5

PRESENTATION GENERALE

Par convention du 1^{er} mars 1997 modifiée par l'avenant signé le 9 juin 2006, la Compagnie générale des eaux (CGE) confie à la Caisse des dépôts le calcul et le paiement de compléments de pensions au bénéfice de certains agents retraités du service assainissement de la ville de Toulouse détachés auprès de la CGE.

Ce complément de pension (CP-CGE) est destiné à compenser la non-reconnaissance des bonifications acquises au titre de l'insalubrité pendant les périodes de détachement.

Le cumul de la pension de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) avec le complément de pension CGE permet aux agents concernés de percevoir une prestation vieillesse équivalente à celle qu'ils auraient eue, s'ils étaient restés leur carrière durant, agents des collectivités locales.

En application d'un arrêt du Conseil d'Etat du 17 décembre 2003, pour toute pension liquidée depuis le 17 décembre 2002 (effet rétroactif), le temps de service effectué par les agents détachés auprès de la CGE est pris en compte dans le calcul de la bonification attribuée aux agents des réseaux souterrains des égouts.

FINANCEMENT DU FONDS

Les dépenses relatives aux paiements des compléments de pension de la CGE sont entièrement à la charge de la Compagnie générale des eaux.

La convention du 1^{er} mars 1997 prévoit le versement trimestriel, par la CGE, d'une avance permettant de couvrir les dépenses engagées lors des trois échéances suivantes.

GESTION ADMINISTRATIVE

La gestion administrative du fonds "CP-CGE" est assurée par l'établissement de Bordeaux de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts.

L'appel de fonds est réalisé et suivi au sein de la Direction de l'investissement et de la comptabilité (DIC).

La gestion des bénéficiaires est opérée au sein de la Direction des gestions mutualisées de l'établissement de Bordeaux, service de la gestion des pensions (PPMP).

Les gestionnaires du fonds CP-CGE ont pour mission de calculer et d'assurer le paiement des compléments de pension CGE.

Il s'agit notamment :

- de maintenir à jour le fichier des bénéficiaires ;
- d'effectuer les contrôles nécessaires pour s'assurer de l'existence des pensionnés (Ces contrôles sont effectués sur la pension CNRACL) ;
- de calculer la revalorisation annuelle ;
- de verser les compléments de pension mensuellement ;
- de calculer et régulariser les droits au décès de l'allocataire ;
- d'établir trimestriellement une prévision des dépenses des trois mois suivants afin d'effectuer auprès de la CGE (VEOLIA EAU de Toulouse) l'appel de fonds nécessaires aux futurs paiements ;

Le versement à l'URSSAF du montant des cotisations sociales précomptées sur les compléments de pension CP-CGE est assuré par la Direction des investissements et de la comptabilité (DIC).

FRAIS DE GESTION (Cf. pages 9, 14 et 15)

Les frais de gestion administrative du fonds CP-CGE sont à la charge de la Compagnie générale des eaux, conformément à la convention du 1^{er} mars 1997, modifiée par l'avenant signé le 9 juin 2006, qui précise :

" il est dû par an, par la CGE, la somme forfaitaire (hors taxe) de 700 €, à laquelle s'ajoute la somme (hors taxe) de 30 € par dossier."

La convention prévoit une réévaluation annuelle des frais de gestion qui tient compte de l'évolution de l'indice 100 de la fonction publique.

STATISTIQUES

Un nombre de 80 agents pouvant prétendre au complément de pension a été déterminé par la Compagnie générale des eaux.

Au 31 décembre 2015, 12 compléments de pension sont calculés et payés par le fonds CP-CGE. Le montant des arrérages versés s'élève à 19 352 euros.



Bilan	7
Compte de résultat	9
Bilan détaillé	11
Compte de résultat détaillé	12
Résultat et réserves	
Evolution du résultat et des capitaux propres.....	13
L'annexe comptable	
Principes, règles et méthodes comptables.....	14
Notes sur le bilan	15
Notes sur le compte de résultat.....	15
Affectation du résultat de l'exercice.....	15
L'audit des comptes	16

BILAN ACTIF

(en Euros)

Rubriques	2015			2014
	Montant Brut	Dépréciations	Montant Net	Montant Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DEBITEURS				
CREANCES D'EXPLOITATION				
Créances cotisants et comptes rattachés				
Créances s/entités publiques et org.de sécurité sociale				
Autres créances				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES				
Banque	1 736		1 736	6 882
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	1 736		1 736	6 882
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 736		1 736	6 882

(en Euros)

Rubriques	2015	2014
Dotation et apport		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementaires		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 375	1 379
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	18	-4
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	1 393	1 375
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
COTISANTS CREDITEURS		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur prestataires		
Dettes sur entités publiques et org.de sécurité sociale	343	343
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		5 165
DETTES	343	5 508
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 736	6 882

LES COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

(en Euros)

Rubriques	2015	2014
Cotisations, impôts et produits affectés		
Produits techniques	20 683	20 658
Divers produits techniques	3	
Reprises sur dépréciations techniques		
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (I)	20 686	20 658
Ventes et prestations de services		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et dépréciations, transfert de charges		
Autres produits		
PRODUITS DE GESTION COURANTE (II)		
PRODUITS D'EXPLOITATION (I+II)	20 686	20 658
Prestations sociales	19 352	19 347
Charges techniques		
Diverses charges techniques		
Dotations aux provisions et dépréciations pour charges techniques		
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (III)	19 352	19 347
Achats et charges externes	1 316	1 316
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
CHARGES DE GESTION COURANTE (IV)	1 316	1 316
CHARGES D'EXPLOITATION (III+IV)	20 667	20 663
A - RESULTAT DE GESTION TECHNIQUE (I-III)	1 334	1 311
B - RESULTAT DE GESTION COURANTE (II-IV)	-1 316	-1 316
C - RESULTAT D'EXPLOITATION (A+B)	18	-4
OPERATIONS EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		0
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
PRODUITS FINANCIERS (V)		0
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES (VI)		
D - RESULTAT FINANCIER (V-VI)		0
E - RESULTAT COURANT (C+D)	18	-4

LES COMPTES ANNUELS
COMPTE DE RESULTAT (en liste)

(en Euros)

Rubriques	2015	2014
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
F - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés Impôts		
TOTAL DES PRODUITS	20 686	20 658
TOTAL DES CHARGES	20 667	20 663
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT OU DEFICIT) (E+F)	18	-4

BILAN DETAILLE*(en euros)*

DETAIL DES COMPTES D'ACTIF	2015	2014
DISPONIBILITES	1 736	6 882
Banque	1 736	6 882
Compte courant CDC	1 736	6 882
TOTAL DES COMPTES D'ACTIF	1 736	6 882

DETAIL DES COMPTES DE PASSIF	2015	2014
CAPITAUX PROPRES	1 393	1 375
Report à nouveau	1 375	1 379
Report à nouveau	1 375	1 379
Résultat de l'exercice	18	-4
DÉTES S/ENTITES PUBLIQUES ET ORG DE SECURITE SOCIALE	343	343
Cotisations sociales à reverser	343	343
Reversement cotisations	343	343
COMPTES DE REGULARISATION	0	5 165
Produits constatés d'avance	0	5 165
Produits perçus d'avance sur compensation de charges	0	5 165
TOTAL DES COMPTES DE PASSIF	1 736	6 882

COMPTE DE RESULTAT DETAILLE*(en euros)*

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES	2015	2014
PRESTATIONS SOCIALES	19 352	19 347
Prestations légales vieillesse	19 352	19 347
Arrérages de pensions	19 352	19 347
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 316	1 316
Frais de gestion	1 316	1 316
Frais administratifs CDC	1 316	1 316
TOTAL DES CHARGES	20 667	20 663

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS	2015	2014
PRODUITS TECHNIQUES	20 683	20 658
Contributions publiques	20 683	20 658
Financement de la Compagnie générale des eaux	20 683	20 658
DIVERS PRODUITS TECHNIQUES	3	0
Divers autres produits techniques	3	0
Ecart règlement	3	0
TOTAL DES PRODUITS	20 686	20 658

EVOLUTION DU RESULTAT ET DES CAPITAUX PROPRES*(en euros)*

	2011	2012	2013	2014	2015
REPORT A NOUVEAU	1 272	1 281	1 441	1 379	1 375
RESULTAT DE L'EXERCICE	9	161	-62	-4	18
CAPITAUX PROPRES	1 281	1 441	1 379	1 375	1 393

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

I - Principes comptables

La CP-CGE (Complément de Pension de la Compagnie Générale des Eaux) se conforme aux dispositions du PCUOSS (*Plan Comptable Unique des Organismes de Sécurité Sociale*).

II - Règles et méthodes attachées à certains postes

- Prestations

L'année 2005 a été marquée par une modification de la doctrine en vigueur à la CNRACL relative à la non-reconnaissance de la bonification pour les périodes accomplies auprès d'une entreprise privée. En effet, suite à un arrêt du Conseil d'Etat du 17 décembre 2003, pour toute pension liquidée à partir du 17 décembre 2002 (effet rétroactif), le temps de service effectué par les agents détachés auprès de la CP-CGE est désormais pris en compte dans le calcul de la bonification attribuée aux agents des réseaux souterrains des égouts. En conséquence, à partir du mois de septembre 2005, 8 des 21 compléments de pension en cours ont été intégrés à la pension CNRACL.

Depuis 2006, seuls les compléments de pension antérieurs au 17 décembre 2002 restent gérés par le fonds CP-CGE.

- Frais administratifs CDC

La Caisse des dépôts et consignations, en tant que gestionnaire, met à la disposition de la CP-CGE des moyens en personnel, informatique et fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la CDC perçoit une rémunération forfaitaire définie par la convention.

Compte tenu de la diminution du nombre des bénéficiaires, un avenant à la convention a été signé en 2006 pour modifier le montant des frais de gestion.

NOTES SUR LE BILAN

L'actif du bilan est uniquement constitué des disponibilités pour 1 736 €

Au passif, figurent les capitaux propres (1 393 €) correspondant aux résultats cumulés depuis l'origine du fonds, ainsi que les dettes (343 €) relatives aux contributions sociales du 4ème trimestre 2015 et qui ont été reversées à l'URSSAF au mois de janvier 2016.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Financement principal

Le financement du Fonds (20 683 €) est assuré par 4 versements trimestriels de la Compagnie Générale des Eaux, destinés à couvrir le paiement des arrérages ainsi que les frais de gestion.

Prestations servies

Le montant des prestations servies au cours de l'année 2015 s'élève à 19 352 €, et correspond aux paiements des prestations pour les 12 bénéficiaires restant à la charge du fonds au 31 décembre 2015.

Frais de gestion

Le montant de la facture des frais de gestion, versé à la CDC au titre de l'exercice 2015, s'élève à 1 316 €.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat bénéficiaire de l'exercice 2015 de 18 € sera affecté au compte de report à nouveau.

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

CPCGE
Exercice clos le
31 décembre 2015

**Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes de la Caisse
des Dépôts et Consignations sur les comptes individuels du CPCGE**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et Consignations et en réponse à votre demande dans le cadre de l'audit des fonds dont la Caisse des Dépôts et Consignations assure la gestion, nous avons effectué un examen limité des comptes individuels du CPCGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

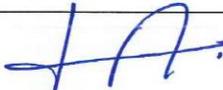
Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière du CPCGE au 31 décembre 2015 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 27 mai 2016

Les commissaires aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT**

MAZARS


Frédéric Trouillard Mignen


Pascal Parant



CDC	:	Caisse des dépôts et consignations
CGE	:	Compagnie générale des eaux
CNRACL	:	Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales
CP - CGE	:	Complément de pension de la Compagnie générale des eaux
PCUOSS	:	Plan Comptable Unique des Organismes de Sécurité Sociale



Une gestion Caisse des Dépôts

Rue du Vergne - 33059 Bordeaux Cedex
retraitesolidarite.caissedesdepots.fr
Tél. : 05 56 11 41 23